

PRÉPARATION DU LIVRE BLANC SUR LA FISCALITÉ  
ASSOCIATION DE DROIT INTERNATIONAL-150 ANS-PARIS 2023

Coordinatrice

**Marilyne SADOWSKY**

*Maître de Conférences Université Paris 1 Panthéon Sorbonne (École de Droit de la Sorbonne)*

**COMITÉ DE PILOTAGE**

*(Par ordre alphabétique)*

**Hugh Ault**

Le professeur Ault est un spécialiste de la fiscalité, plus particulièrement des questions de fiscalité internationale. Il a été professeur invité dans un certain nombre d'universités étrangères en Europe, en Asie et en Australie. Il a été professeur dans le cadre d'un échange Fulbright à l'université de Stockholm, où il a reçu un diplôme honorifique de Juris Doctor en 1994. En 2003, il a également reçu un doctorat honorifique en droit de la Katholieke Universiteit Leuven, en Belgique, en reconnaissance de ses contributions universitaires en droit fiscal international et comparé. Il a donné des cours sur la fiscalité des entreprises et la fiscalité internationale, ainsi que sur la politique fiscale. Le professeur Ault a écrit de nombreux ouvrages et articles sur les questions fiscales et a été conseiller principal au Centre de politique et d'administration fiscales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à Paris (1997-2012). Il est actuellement chercheur invité à l'Institut Max Planck de droit fiscal et de finances publiques à Munich et Senior Visiting Fellow au Centre de droit commercial de l'Université de Stockholm. Il est également consultant auprès du Bureau des Nations unies pour le financement du développement (FDO), où il participe à des travaux sur le renforcement des systèmes fiscaux des pays en développement.

**Dandi Gnamou**

Membre de la Cour suprême du Bénin depuis octobre 2017, la professeure Dandi GNAMOU, jouit d'une expérience dans les domaines du droit public international, du droit international économique, du droit des organisations internationales et de l'intégration africaine, ainsi que du droit constitutionnel et du droit des contrats publics. Titulaire d'un doctorat en droit public de l'Université Paris Sud-XI, et agrégée des facultés de droit, elle est rattachée à l'Université d'Abomey-Calavi et a occupé des fonctions universitaires pendant plus de 10 ans en qualité d'enseignant-chercheur à l'Université Paris-Sud XI. Elle est professeure invitée à l'Université Paris 1 Sorbonne. Ces principaux travaux portent notamment sur les rapports de systèmes, la monarchisation des régimes africains, les droits de l'homme, la justice pénale internationale et l'intégration africaine. Dandi GNAMOU a été membre du Conseil de gestion de la Facilité africaine de soutien juridique « ALSF » de la Banque Africaine Développement de juin 2016 à juin 2019. Elle a été Assistante parlementaire en charge du conseil juridique au Sénat, consultante juridique à la Direction des affaires juridiques des ministères économiques et financiers français, fournissant des conseils dans le domaine de la prospective juridique et législative, des transpositions de directives, des amendements aux projets et avant-projets de loi, ainsi que de l'analyse de toutes questions de ce type à la lumière des considérations constitutionnelles. Membre du Comité ad hoc chargé de la rédaction des réformes politiques et institutionnelles au Bénin, cheffe du Département de droit public de la Faculté de droit et de sciences politiques,

directrice du Centre de droit international et d'intégration africaine depuis 2014, elle a été pendant deux ans conseillère juridique du ministre de l'Eau, de l'Énergie, des Mines, du Pétrole, de la Recherche minière et du Développement des énergies renouvelables du Bénin et conseillère juridique de la Communauté Electrique du Bénin, organisation intergouvernementale en charge de la gestion de la production et de la fourniture de l'électricité au Bénin et au Togo. Elle est actuellement secrétaire générale de la Cour suprême, la plus haute juridiction en matière administrative et judiciaire. Juge à la chambre administrative de ladite Cour, elle y préside la section en charge du plein contentieux de l'Etat, des actes réglementaires des autorités centrales et des procédures spéciales. Elle est mariée et mère d'un jeune homme.

## **Na Li**

Mme Li a obtenu un doctorat de l'Université d'économie et de commerce de Vienne (WU) en Autriche en 2015, un LL.M. de l'Université de Boston aux États-Unis en 2009 et une licence en droit de l'Université Fudan en Chine en 2001. Elle a enseigné le cours "China's Tax Law and International Tax Policy" dans des universités en Autriche, Australie, Russie, Pologne, Espagne et Chine. Mme Li est également autorisée à pratiquer le droit en Chine et aux États-Unis (État de New York), et elle a participé activement à un certain nombre de projets de réforme fiscale en Chine.

## **Pasquale Pistone**

Le Pr Pasquale Pistone est professeur titulaire de droit fiscal en Italie et professeur associé de droit fiscal à l'université de Salerne (Italie). Il est également professeur honoris causa à l'université de droit de l'Oural (Russie), docteur honoris causa à l'université d'Örebro (Suède) et professeur honoraire à l'université du Cap (Afrique du Sud). Il est président académique de l'IBFD (Pays-Bas) et titulaire d'une chaire Jean Monnet ad Personam en droit et politique fiscale européenne à la WU de Vienne (Autriche). Le Pr Pasquale Pistone est également rédacteur en chef de plusieurs revues ou de collections internationales, telles que : World Tax Journal, International Tax Studies, Doctoral Series et Global Tax Treaty Commentaries. Il est corédacteur de *Diritto e Pratica Tributaria Internazionale* et membre du comité de rédaction de nombreuses autres publications. Il est également codirecteur de l'Observatoire de l'IBFD's pour la protection des droits des contribuables, coprésident du comité fiscal de l'Association de droit international, secrétaire du conseil exécutif de l'Association européenne des professeurs de droit fiscal (EATLP), membre du comité scientifique permanent de l'Association fiscale internationale (AFI) et président du centre de recherche Ius Fiscale Europaeum et de l'Association italienne de droit fiscal latino-américain (AIDTLA) et, à ce titre, membre du conseil d'administration de l'Institut latino-américain de droit fiscal (ILADT). Le Pr Pasquale Pistone a déjà (co-)édité plus de 60 ouvrages et rédigé sept livres et plus de 230 articles et/ou chapitres de livres. Il parle couramment sept langues, dans lesquelles il donne régulièrement des conférences et des présentations. Il a publié dans douze langues. Ses principaux domaines de recherche sont le droit fiscal international et européen. Il s'intéresse plus particulièrement à l'analyse de la jurisprudence fiscale de la CJUE, aux conventions fiscales, à la fiscalité de l'économie numérisée, à la protection des droits des contribuables, à l'équité fiscale entre les pays dans les relations avec les pays en développement, au règlement des litiges fiscaux transfrontaliers et à l'impact du droit international public sur le droit fiscal international.

## **Marilyne Sadowsky**

Marilyne Sadowsky est Maître de conférences en droit fiscal international, européen et comparé à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris I - Panthéon Sorbonne), où elle est co-directrice d'un programme de Master en droit fiscal. Elle a été professeur invitée à la Boston Law School

(USA) et enseigne en cette même qualité dans plusieurs universités européennes et non-européennes. Elle est la représentante française du comité académique de l'Association européenne des professeurs de droit fiscal (European Association of Tax Law Professor) (2021-2024) et participe depuis 2009 au séminaire international de droit comparé Wintercourse EUCOTAX (European Universities Cooperating on Taxes). Elle a également une expérience pratique, en cabinets d'avocats et en juridiction (Arthur Andersen, Fidal et la Cour d'appel de Paris). Ses publications les plus récentes sont relatives à l'histoire du droit fiscal international, à la fiscalité des activités numériques et des crypto-monnaies, à la déduction des pertes finales européennes ou encore au principe de subsidiarité des conventions fiscales internationales.

### **Luís Eduardo Schoueri**

Luís Eduardo Schoueri est professeur titulaire de droit fiscal à l'Université de São Paulo (maîtrise de droit à l'Université de Munich (1992) et doctorat (1993) à la Faculté de droit de l'Université de São Paulo), et vice-président de l'Institut brésilien de droit fiscal et de l'Association commerciale de São Paulo, ainsi que directeur de l'Association brésilienne de droit financier - ABDF. Il est membre du conseil académique de l'Advanced Diploma in International Tax - ADIT et du Chartered Institute of Taxation - CIOT. En 2016, le Pr Schoueri a été "Hauser Global Professor of Law" à l'Université de New York et, en 2017-2018, professeur en résidence au Bureau international de documentation fiscale - IBFD. Il est actuellement associé du cabinet Lacaz Martins, Pereira Neto, Gurevich & Schoueri Advogados. Le Pr Schoueri est l'auteur de plusieurs ouvrages et articles.

### **Miranda Stewart**

Miranda Stewart est professeur à la Melbourne Law School, Université de Melbourne, et professeur honoraire à la Crawford School of Public Policy, Université nationale australienne, affiliée au Tax and Transfer Policy Institute (TTPI). Miranda a été la première directrice du TTPI de 2014 à 2017. Miranda fait des recherches, enseigne et conseille les gouvernements et le secteur privé sur un large éventail de sujets liés à la politique et au droit fiscal, notamment le droit fiscal des affaires et le droit fiscal international ; les systèmes fiscaux pour la retraite, l'épargne et les actifs ; les lois budgétaires ; et l'égalité des sexes et la fiscalité. Miranda apporte une approche qui vise à favoriser la résilience, la légitimité et l'équité des systèmes fiscaux. Miranda est vice-présidente du comité scientifique permanent de l'Association fiscale internationale, membre de l'Académie australienne de droit et membre international du Centre for Business Taxation de l'Université d'Oxford. Ses publications récentes comprennent des articles sur la juridiction fiscale, la résidence des sociétés, le bilatéralisme et le multilatéralisme en matière de fiscalité, ainsi que le volume édité Tax, Social Policy and Gender (2017, ANU Press).